



Nantes, le 6 décembre 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 9 ET VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Un nouveau plan d'actions 2022-2026 pour le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Symbole de l'appropriation collective du nouveau plan d'actions du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, actuellement en cours d'adoption par l'ensemble des intercommunalités concernées, sa présentation dans chacun des conseils est assurée par des élus d'autres intercommunalités : c'est ainsi que Michel Mézard, maire de Savenay et 1er vice-président d'Estuaire et Sillon et Sylvain Lefeuvre, adjoint au maire de Nort-sur-Erdre et 1^{er} vice-président d'Erdre et Gesvres présenteront le nouveau plan d'actions du Pôle métropolitain aux élus métropolitains lors de la séance du conseil du vendredi 10 décembre prochain. Tout comme Aziliz Gouez, vice-présidente de Nantes Métropole en charge de l'Alliance des territoires était allée le présenter aux élus d'Erdre et Gesvres le 3 novembre dernier.

« Il ne fait aucun doute que la réponse aux enjeux qui sont devant nous dépend étroitement de notre capacité à coopérer avec les autres territoires, périurbains et ruraux. C'est dans cet esprit que le pôle franchit une nouvelle étape avec cette feuille de route partagée, notamment autour des enjeux d'énergie, d'emploi, de sobriété foncière et de biodiversité ».

Johanna Rolland, Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Une gouvernance renouvelée avec le nouveau mandat 2020 - 2026

Sous l'impulsion des Présidents d'intercommunalités, Mme Schlat, MM. Lerat, Nicoleau et Samzun et de sa présidente Johanna Rolland, le pôle métropolitain a mis en place pour ce mandat une **gouvernance politique resserrée** visant à accroître le partage politique et la construction d'une vision commune. Le nouveau plan d'actions soumis au vote du Conseil métropolitain de Nantes Métropole, incluant donc une nouvelle stratégie et l'élaboration du SCOT3, est le fruit de 10 mois de travail et d'échanges politiques entre les représentants des cinq intercommunalités.

Piloté par un groupe de six élus, Aliziz Gouez (Nantes Métropole), Jean-Jacques Lumeau (Carene), Sylvain Lefeuvre (Erdre et Gesvres), Michel Mézard (Estuaire et Sillon), Nicolas Oudaert (Pays de Blain) et Pascal Pras (Nantes Métropole), le processus de construction de ce nouveau plan d'actions a mobilisé les vice-présidents thématiques de chacune des intercommunalités.

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, un outil au service d'une stratégie partagée

Rassemblant 5 intercommunalités (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération et les communautés de communes Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et le Pays de Blain) et 61 communes, soit 923 000 habitants, le pôle métropolitain est, depuis sa création en 2012, un outil à deux dimensions au service de ses membres :

- **stratégique**, ce qui se traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale qui définit une vision prospective de l'aménagement du territoire et oriente l'urbanisme de chacune des collectivités membres.
- **opérationnelle**, afin de développer des actions concrètes, élaborer et développer des prototypes pour tester des solutions, au service des 923 000 habitants qui vivent et travaillent sur le périmètre du pôle et de ses membres. Il peut ainsi intervenir dans quatre domaines : le développement économique, les mobilités, la protection de l'environnement et l'accompagnement opérationnel de projets urbains.

Lors du mandat 2014-2020, les aménagements « Eau et Paysages » et le parcours « Sémaphores » », le projet « Imaginons l'Habitat Périurbain de demain » ou « L'Ambition Maritime et Littorale de Saint-Nazaire » ont été les principales réalisations.

→ Le calendrier d'adoption du plan d'action

Il entre désormais dans sa dernière phase, celle de la validation politique par ses membres.

- **novembre 2021** : approuvé à l'unanimité par les conseils communautaires d'Erdre et Gesvres (3/11), du Pays de Blain(3/11) et d'Estuaire et Sillon (9/11),
- **décembre 2021** : le projet de plan d'actions sera soumis aux votes du conseil communautaire de la Carene (7/12) et du Conseil de Nantes Métropole (10/12),
- **janvier 2022** : à l'issue de ces votes, le comité syndical du pôle métropolitain adoptera une délibération cadre précisant les modalités et calendrier de mises en œuvre du plan.

→ Des actions concrètes

L'année à venir va permettre de définir **quatre stratégies thématiques** :

- La trajectoire de transition énergétique du pôle à l'horizon 2050
- L'organisation de la mobilité décarbonée
- Les mutations de l'organisation territoriale de l'économie
- Un projet territorial en faveur de la biodiversité



→ dès 2022

- **création d'une plateforme d'information à destination des élus et des acteurs pour visualiser, caractériser et comprendre les enjeux du changement climatique** à l'échelle du Pôle Métropolitain et de promouvoir les solutions à l'œuvre (PINSON, la Plateforme d'INTensification des SOLutions d'Adaptation aux changements climatiques)
- mise en place d'un **dispositif d'accompagnement des entreprises pour développer la production d'énergie solaire** sur les grandes toitures des bâtiments d'activités
- Accompagnement des intercommunalités pour **structurer un réseau cyclable performant à l'échelle du pôle** avec notamment l'axe la Chapelle sur Erdre-Treillières – Blain
- Proposer l'appui de l'Agence de développement économique **Nantes Saint-Nazaire Développement** aux communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et du Pays de Blain
- des **réponses collectives à des appels à projets nationaux** : Candidature l'AMI de l'Ademe "Le zéro Artificialisation Nette par l'exemple" avec le Pays de Blain et en partenariat avec le Département de Loire Atlantique et la CC Sèvre et Loire ; candidature au Programme des Investissement d'avenir (PIA4) "Trignac Puissance 4 - relever les défis de la production de la ville durable"

→ A l'horizon 2023-2024

- mise en place, dans chaque intercommunalités volontaires, de **projets démonstrateurs** :
 - d'adaptation aux changement climatique (renaturation...)
 - de mutations urbaines des zones d'activités (densification et recyclage des ZA...)

=> Au cœur du plan d'actions : le Scot 3, un nouveau cap pour Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2045

Dans un contexte d'accélération des transitions, les élus du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire engageront dès la fin de l'année 2022, la révision du Scot 2 approuvé fin 2016. Ce nouveau Scot sera l'occasion pour les élus de **construire ensemble une nouvelle vision partagée de l'aménagement du territoire déterminant** :

- une trajectoire de sobriété foncière (Zéro Artificialisation nette),
- d'accélération de la transition énergétique,
- de protection de la biodiversité,
- tout en permettant de répondre aux besoins de la population, notamment en termes de logement et des entreprises.

Pour préparer l'élaboration du Scot 3, de janvier 2023 à l'été 2025, les élus du pôle consacreront l'année 2022 à la conduite de réflexions stratégiques thématiques en matière d'énergie, de mobilités, d'accueil des populations et entreprises, de développement économique, de protection de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique devant se traduire dans des documents cadres.

Une ouverture vers les territoires voisins

Les élus du pôle métropolitain ne souhaitent pas mener leurs réflexions et actions de manière isolée et souhaitent donc associer, dans chacun des domaines les territoires et acteurs concernés. Engagée depuis mars 2018, la coopération avec le PETR du Pays de Retz devrait pouvoir s'accélérer afin de construire une stratégie partagée autour de l'Estuaire de la Loire et de coordonner la révision des deux Scot.

Pour en savoir plus :

nantessaintnazaire.fr/

nantessaintnazaire.fr/atelier-habitat/

nantessaintnazaire.fr/grandes-toitures-solaires/

eauetpaysages.fr/

ambitionmaritime.fr/lorigine-de-la-demarche/